



39^{ème} course de côte de LORMES le 11 et 12 juillet 2026

ACCREDITATION PRESSE

- 1) Tout détenteur d'une accréditation Presse FIA ou FFSA peut prétendre à une accréditation.
- 2) Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du média (cachet obligatoire).
- 3) La signature de ce formulaire implique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accident couvrant son activité durant toute la durée de l'épreuve. De ce fait, il décharge toute responsabilité, les organisateurs de la manifestation.
- 4) L'organisateur délivrera au maximum deux accreditifs, sous réserve de la justification du travail de la seconde personne. Exception à cette règle les équipes de TV et de Radio (fournir une liste pour permettre les accreditations).
- 5) L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison.
- 6) Le port du chasuble fluo siglé « PRESSE » est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment sur le parcours de la course. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personnes ne portant pas ce chasuble de manière bien visible se verra refoulée hors des zones mentionnées.
- 7) L'organisateur demande au titulaire de l'accréditation presse de lui faire parvenir impérativement après l'épreuve, quelques exemplaires des photos ou films produits ainsi que les articles de presse, ce dans l'unique but de communication interne.

Je soussigné :

MEDIA : N° Licence FFSA ou carte de presse :

Tel portable (pendant l'épreuve) :

Mail :

Nom du rédacteur en chef :

Cachet du média :

Demande à l'écurie Morvan des Lacs une accréditation presse à l'occasion de la 39^{ème} course de côte de Lormes le 11 et 12 juillet 2026 et déclare :

- Avoir pris connaissance de la réglementation citée en objet
- Que ma demande est conforme à cette réglementation
- Que je m'engage à respecter cette réglementation